

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

**Délibération n°
D2025-06-30 - 27**

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en
date du
23 Juin 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 30 juin 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier DE VOLONTAT, Maire**.

Présents : BENSEN Christian, BONNÉRY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, DE VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, RAMONE Jean-Luc,

Absents : VIDAL Mathilde, POUS Joël

Empêchés : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges, LABADIE Pierre

Procurations : CHORTO Christiane à DAYER Christine, CLAYRAC Georges à DE VOLONTAT Xavier, LABADIE Pierre à FABRE Éric

Secrétaire de séance : BONNÉRY Patrick

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU STADE COMMUNAL A UN CLUB SPORTIF OU A UNE ASSOCIATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-joint annexé,

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et plus précisément de l'aide apportée aux associations sportives, la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse a décidé de soutenir le mouvement sportif par la mise à disposition du stade municipal.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition du terrain et des équipements attenants.

Monsieur le Maire demande aux élus du Conseil Municipal de se prononcer sur la présente convention ci-jointe annexée aux clubs sportifs ou associations qui en feront la demande.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
BONNÉRY Patrick

Le Maire,
Xavier DE VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20250630-D2025_06_30_27-DE

